

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DUCT 228** Subvention Fonds du Maire à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement.

**M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement" ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.130 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association "Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement" (D01752 / 57622 / 2012-00673), 1, place Jules Joffrin (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 18e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.